



« À propos des Objectifs du Millénaire pour le Développement »

Le 8 septembre 2000, le Sommet du Millénaire réunissait au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, 189 Chefs d'État et du Gouvernement, afin de transmettre le message clair selon lequel l'éradication de la pauvreté mondiale devait être une priorité pour toutes les nations. Cet esprit se refléta dans la Déclaration du Millénaire que signèrent tous les assistants au sommet et qui constitue fondamentalement un engagement ferme envers les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les sept premiers objectifs décidés font référence à l'éradication de la faim et de la pauvreté, l'éducation primaire universelle, l'égalité des genres, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, la détention de la progression du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose et la durabilité de l'environnement. L'Objectif 8 a pour but d'encourager une association mondiale pour le développement au travers de la matérialisation d'un engagement ferme qui unit ressources et volontés sous forme d'alliances entre pays riches et pauvres.

De plus, à partir des objectifs, 18 cibles concrètes et 48 indicateurs quantifiables furent développés pour pouvoir évaluer les progrès effectués. Ces objectifs constituent la « feuille de route » de la société internationale en matière de coopération, c'est pourquoi la Déclaration du Millénaire implique un changement de paradigme, puisqu'elle cesse d'être une simple déclaration pour devenir un engagement de tous les pays signataires avec des résultats concrets. Le message de la Déclaration est que « nous sommes la première génération capable d'éradiquer la pauvreté et nous ne voulons pas laisser passer cette opportunité ».

Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1. Réduire à la moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de personnes dont les revenus seraient inférieurs à 1 dollar par jour.

Cible 2. Réduire à la moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de personnes qui souffrent de la faim.

Objectif 2. Assurer l'enseignement primaire universel

Cible 1. Veiller à ce que, d'ici à 2015, les enfants du monde entier puissent terminer un cycle complet d'enseignement primaire.

Objectif 3. Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomie de la femme

Cible 1. Éliminer les inégalités entre les genres dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence pour 2005, et à tous les niveaux d'enseignement avant fin 2015.

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans

Cible 1. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans.

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Cible 1. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, la mortalité maternelle.

Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Cible 1. Avoir stoppé et commencé à réduire, d'ici à 2015, la propagation du VIH/SIDA.

Cible 2. Avoir stoppé et commencé à réduire, d'ici à 2015, l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves.

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Cible 1. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources de l'environnement

Cible 2. Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de personnes qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et aux services de base d'assainissement.

Cible 3. Avoir considérablement amélioré, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Objectif 8. Encourager une association mondiale pour le développement

Cible 1. Développer encore plus un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires. Cela suppose un en faveur d'une bonne gouvernance des affaires publiques, du développement et de la réduction de la pauvreté, dans chaque pays et sur le plan international.

Cible 2. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés.

Cela suppose l'admission en franchise et hors contingents des exportations des pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation de la dette bilatérale officielle, et l'octroi d'une aide au développement plus généreuse aux pays qui démontreraient leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 3. Répondre aux besoins spéciaux des états enclavés et des petits États insulaires en voie de développement (au moyen du Programme d'Action pour le développement durable des petits États insulaires en voie de développement et des décisions adoptées lors de la vingt-deuxième période extraordinaire de séances de l'Assemblée Générale).



BBVA



Telefonica

abertis

ferrovial

gasNatural

IBERDROLA

IBERIA

NOVARTIS

renfe



BBVA



Telefonica

abertis

ferrovial

gasNatural

IBERDROLA

IBERIA

NOVARTIS

renfe

Cible 4. Affronter de façon générale les problèmes de la dette des pays en voie de développement avec des mesures nationales et internationales propres à rendre leur endettement viable à long terme. Dans les cas des pays moins avancés, les pays africains, les pays enclavés et les petits États insulaires en voie de développement, certains des indicateurs mentionnés ci-dessous seront contrôlés séparément.

Cible 5. En coopération avec les pays en voie de développement, élaborer et appliquer des stratégies qui fournissent aux jeunes un emploi décent et productif.

Cible 6. En coopération avec les entreprises pharmaceutiques, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en voie de développement.

Cible 7. En collaboration avec le secteur privé, mettre à la portée de tous les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication.

Pour de plus amples informations :

www.millenniumcampaign.org

www.sinexcusas2015.org